



Diplôme national supérieur professionnel d'Artiste de cirque

DNSP-AC

Diplôme de niveau II



Validation des acquis de l'expérience - VAE



LIVRET VAE (LIVRET 2)

Document mis à jour le 31/08/2017

NOTICE

SOMMAIRE

1- Avant-propos	p 2
2- Conseils pour la rédaction du dossier VAE (livret 2)	p 3
3- DOSSIER VAE A RETOURNER AU CNAC	
L'attestation sur l'honneur à compléter	p 6
Fiches activités pour la rédaction du dossier VAE (facultatif)	p 7
Pièces à fournir pour le dossier VAE	p 10

1- AVANT PROPOS

Au regard des éléments que vous avez renseignés dans le livret de recevabilité (livret 1), vous répondez aux conditions requises pour prétendre à la Validation des Acquis de l'Expérience en vue de l'obtention du diplôme National Supérieur Professionnel d'artiste de cirque. *Cette validation est purement administrative et vous permet de continuer votre procédure de VAE, elle n'a aucune valeur ou effet sur l'obtention ou non du diplôme demandé.*

Bravo, vous allez attaquer l'étape de validation de vos acquis :

- Vous devez nous confirmer par écrit **votre engagement dans cette procédure avant le 15 juin 2018, avec :**
 - o La demande d'inscription à la VAE du DNSP complétée
 - o Votre participation ou non à l'accompagnement méthodologique et individuel du Cnac
 - o Le financement de la VAE par un organisme ou le cas échéant les justificatifs en cas de refus de prise en charge et le règlement pour une prise en charge personnelle (tarif réduit) avec une convention à établir avec le Cnac.
- Ensuite vous allez remplir **le dossier de VAE (livret 2)** et le remettre au Cnac **avant le 10 janvier 2019,** puis vous **présenter devant un jury de validation** pour une présentation orale et un entretien sous forme de questions-réponses avec le jury. Ce dossier et cet entretien oral consistent pour vous à faire la démonstration que votre expérience vous permet de maîtriser les connaissances, les compétences et aptitudes attendues par le référentiel du diplôme visé. Le jury peut, si besoin, vous évaluer lors d'une mise en situation professionnelle (facultatif).

2- QUELQUES CONSEILS DANS LA REDACTION DE VOTRE DOSSIER VAE :

Le dossier VAE (ou livret 2) doit être explicite, descriptif, thématique et organisé selon vos expériences et doit questionner vos pratiques professionnelles passées et/ou présentes.

Il doit être rédigé en français et tapé à l'ordinateur avec un caractère lisible.

Le nombre de pages est libre, il est préférable de ne pas excéder 50 pages (hors annexes). N'oubliez pas de numérotter les pages, vous pouvez imprimer en recto-verso.

Nous vous conseillons de « relier » le document afin de ne pas égarer de pièces. Il ne faut pas négliger les expressions écrites et orales qui seront aussi évaluées.

Ce dossier vous appartient, vous pouvez l'aménager selon votre parcours, à condition de respecter un plan cohérent. La forme, les contenus et l'articulation de votre écrit sont de votre entière responsabilité. Même si vous choisissez de vous faire accompagner pour votre rédaction, vous restez seul garant de vos écrits et de vos propos à l'oral. C'est en effet une démarche personnelle où il s'agit de démontrer vos compétences acquises grâce à votre expérience.

Il faut donc du temps pour réussir un tel document car il s'agit d'un travail d'introspection professionnelle inhabituel. Prévoyez des moments réguliers pour préparer à la fois votre dossier et votre entretien.

Il ne s'agit pas d'énumérer une liste d'activités mais d'expliquer la maîtrise de vos activités.

Ainsi, pour chaque bloc de compétences, vous devez expliciter les activités dans lesquelles vous mettez en œuvre ou avez mis en œuvre la ou les compétences.

Pour chacune de vos activités en tant qu'artiste de cirque, nous vous proposons de remplir **les fiches A, B et C** de ce document (pages 7 à 9). Vous pouvez réinsérer ces fiches autant de fois que nécessaire dans votre dossier VAE (livret 2) en veillant à les numérotter. Vous pouvez aussi ne pas suivre ce modèle mais attention à bien détailler et expliquer l'ensemble de vos compétences et connaissances prévues dans le référentiel du diplôme.

1 - Pour chaque mission, décrire les tâches significatives effectuées, les activités professionnelles en les contextualisant, en spécifiant les résultats attendus ou produits et en explicitant les ressources mobilisées. Cette description s'effectuera de la phase amont (conception, préparation de numéro ou spectacle) à la phase aval (résultats, évaluation, bilans, valorisation) en passant par la mise en œuvre. Indiquer la place précise occupée au sein des activités (utiliser le « je » : je réalise, ...)

Veiller à :

- Expliciter le choix de la méthode de travail, de la technique, des outils utilisés, en précisant les contraintes (techniques, économiques, sociales...) ayant entraîné ces choix ;
- Indiquer les autres choix possibles ; les conséquences d'un mauvais choix... parler des difficultés rencontrées le plus fréquemment ou occasionnellement ; les solutions apportées par vous-même, par d'autres, ...
- Décrire les améliorations que vous avez pu proposer concernant les activités décrites ; ont-elles été retenues ? quels résultats obtenus ? quelle valorisation pour la compagnie, la structure ?
- S'il s'agit d'une activité de création, préciser l'évolution de votre travail depuis le début de votre activité,
- Indiquer votre éventuelle activité de conception de programmes ou de définition de cahiers des charges, d'organisation
- Préciser les risques professionnels maîtrisés, la sécurité mise en œuvre.

Vous pouvez utiliser le nombre de pages que vous souhaitez en prenant soin de les numérotter.

2 - Quelles sont les connaissances, compétences et aptitudes mobilisées dans les activités décrites ?

Comment avez-vous acquis ces connaissances, compétences, aptitudes ? Dans quelles situations ? Est-ce à l'écrit, à l'oral ? Êtes-vous totalement ou partiellement autonome à l'oral, dans la rédaction d'un dossier, dans la conception ou exécution d'un numéro... ?

3 - Qu'avez-vous à utiliser et à gérer dans l'emploi en termes d'informations, d'équipements, de matériel ?


Avez-vous participé au choix des moyens ? Quels sont les avantages et inconvénients liés à ces moyens ? Nécessitent-ils une adaptation importante pour leur utilisation ?

4 - Autres missions ou activités exercées parallèlement à cet emploi

Participation à des jurys de concours, sélection, audition, évaluation, représentant dans des instances paritaires, des associations professionnelles, ...

5 - Les relations liées à l'emploi décrit :

- **Relations hiérarchiques** (De qui recevez-vous vos objectifs, vos instructions ? Sous quelle(s) forme(s) ? Qui évalue votre travail ? A qui donnez-vous des objectifs, des instructions, des consignes ? Comment évaluez-vous l'activité de vos collaborateurs ? ...)
- **Relations transversales** (Avec quel(s) partenaire(s) interne(s) à la compagnie, l'établissement, êtes-vous en relation dans le cadre de votre emploi ? Décrivez le contenu des actions de coopération engagées dans ce cadre ?)
- **Relations extérieures** (Avec quel(s) partenaire(s) êtes-vous en relation pour l'exécution de cette mission ? Sous quelle(s) forme(s) ? Avec quelle fréquence ?)



Diplôme national supérieur professionnel d'Artiste de cirque
DNSP-AC
Diplôme de niveau II

Validation des acquis de l'expérience - VAE
LIVRET VAE (LIVRET 2)

Document mis à jour le 31/08/2017

Candidat/e

Mme Melle M.

Nom	
Prénom	

Partie réservée au CNAC

Date de réception du dossier VAE (livret 2) :

Dossier complet : OUI NON

le : / /

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Certifie sur l'honneur :

- présenter ce livret 2 retraçant mes activités en vue d'une demande de validation des acquis de l'expérience pour le Diplôme National Supérieur Professionnel d'artiste de cirque.
- L'exactitude de toutes les informations figurant dans ce dossier de demande de VAE (livret 2) pour le Diplôme National Supérieur Professionnel d'artiste de cirque *
- avoir déposé un seul dossier de demande de Validation des Acquis de l'Expérience pour le Diplôme National Supérieur Professionnel d'artiste de cirque dans un seul centre de formation pour l'année civile en cours.

Fait à :

Le :

Signature

** « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende » (code pénal art 441-1)*

FICHE A**DESCRIPTION DU BLOC DE COMPETENCES 1 – Exercer son art d'interprète d'artiste de cirque :****RAPPEL SYNTHETIQUE DU REFERENTIEL ACTIVITE COMPETENCES**

- A – Contribuer à la mise en œuvre d'un spectacle ou un numéro de cirque
- B – Interpréter le numéro ou le spectacle de cirque
- C – Préserver son intégrité physique et celle des autres, s'assurer de la sécurité du lieu et du matériel

PRESENTEZ UNE DE VOS EXPERIENCES EN LIEN AVEC LES COMPETENCES DU BLOC BC1**DANS QUELLE STRUCTURE CETTE EXPERIENCE A EU LIEU ?**SALARIE : OUI NON

NOM DE LA STRUCTURE :

EFFECTIF :

PERIODE :

TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL :

TEMPS DE TRAVAIL :

A QUEL POSTE ?

INTITULE DU POSTE :

PRINCIPALES MISSIONS CONFIEES :

-
-
-
-**QUELLE MARGE DE MANŒUVRE/DEGRE D'AUTONOMIE AVIEZ-VOUS ?***Réservé au jury : questions à poser au candidat à la lecture du dossier*

DESCRIPTION DU BLOC DE COMPETENCES 2 – Entretenir et développer ses capacités artistiques et ses qualités d'interprète

RAPPEL SYNTHETIQUE DU REFERENTIEL ACTIVITE COMPETENCES

- A1 – Développer et enrichir les techniques et le vocabulaire afférents à sa discipline
- A2 – Développer les composantes fondamentales techniques et artistiques de sa discipline
- B – Entretenir et développer ses capacités corporelles
- C – Elargir sa connaissance de la culture circassienne et des autres arts
- D – Développer son autonomie et ses capacités d'adaptation

PRESENTEZ UNE DE VOS EXPERIENCES EN LIEN AVEC LES COMPETENCES DU BLOC BC2

DANS QUELLE STRUCTURE CETTE EXPERIENCE A EU LIEU ?

SALARIE : OUI NON

NOM DE LA STRUCTURE :

EFFECTIF :

PERIODE :

TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL :

TEMPS DE TRAVAIL :

A QUEL POSTE ?

INTITULE DU POSTE :

PRINCIPALES MISSIONS CONFIEES :

-

-

-

QUELLE MARGE DE MANŒUVRE/DEGRE D'AUTONOMIE AVIEZ-VOUS ?

Réservé au jury : questions à poser au candidat à la lecture du dossier

DESCRIPTION DU BLOC DE COMPETENCES 3 – Valoriser ses compétences et construire son parcours professionnel

RAPPEL DU REFERENTIEL ACTIVITE COMPETENCES

- A – Savoir se situer professionnellement
- B – Entretenir sa connaissance de l’environnement socioprofessionnel et technique de son métier
- C – Développer et élargir ses relations professionnelles
- D – Participer le cas échéant à la promotion de son art

PRESENTEZ UNE DE VOS EXPERIENCES EN LIEN AVEC LES COMPETENCES DU BLOC BC3

DANS QUELLE STRUCTURE CETTE EXPERIENCE A EU LIEU ?

SALARIE : OUI NON

NOM DE LA STRUCTURE :

EFFECTIF :

PERIODE :

TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL :

TEMPS DE TRAVAIL :

A QUEL POSTE ?

INTITULE DU POSTE :

PRINCIPALES MISSIONS CONFIEES :

-
-
-

QUELLE MARGE DE MANŒUVRE/DEGRE D’AUTONOMIE AVIEZ-VOUS ?

Réservé au jury : questions à poser au candidat à la lecture du dossier

Avant d'envoyer votre livret 2, veuillez vérifier que vous avez bien joint toutes les pièces suivantes :

- Copies des diplômes mentionnés
- Copies des attestations de stages mentionnés
- Attestation de chaque emploi ou activité cité
- Attestation sur l'honneur (page 5)

Vous devez fournir par courrier au Cnac, avant le 10 janvier 2019 (cachet de la poste faisant foi) :

- 3 exemplaires « papier » (recto/verso accepté) de la totalité de votre dossier avec toutes les annexes (diplômes, attestations, photos, articles de presse, ...) et 1 exemplaire numérique (format PDF).

Le candidat doit prévoir un exemplaire supplémentaire (avec les documents originaux) pour lui et l'apporter lors de l'entretien oral devant le jury.

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite du dépôt de dossier sera irrecevable.

Contact et document à envoyer à:

CNAC / service FTLV
1 rue du cirque
51000 Châlons-en-Champagne
formation.continue@cnac.fr
www.cnac.fr
Tél : 03 26 21 80 48 ou 03 26 21 80 43

Pour information :

- Un accusé réception par mail de votre dossier VAE et une convocation à l'entretien par courrier vous seront envoyés fin janvier 2019.

- L'entretien avec le jury se tiendra entre **le 1^{er} et le 24 février 2019** (durée totale : environ 45 minutes) au Cnac à Châlons-en-Champagne. Pour des raisons d'organisation complexe du jury, aucune modification ne sera possible concernant la date et lieu de l'entretien oral.

- Le jury peut décider d'une validation totale, partielle ou d'aucune validation. Il peut, si besoin, vous évaluer lors d'une mise en situation professionnelle (facultatif).